

<b>Zeitschrift:</b>	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
<b>Herausgeber:</b>	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
<b>Band:</b>	- (1940)
<b>Heft:</b>	958
<b>Artikel:</b>	La neutralité et les libertés constitutionnelles
<b>Autor:</b>	Béguin, Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-689542">https://doi.org/10.5169/seals-689542</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tinue to do so, while receiving just the same amount back per person as poor cantons like Valais, Uri or Fribourg, where the cost of living is incomparably lower.

To the charge of bleeding the cantons the Federal Treasury replies that, owing to the increased rate of income tax, the cantons are in fact to receive 30 million francs, or 50 per cent. more than the federal subventions which have hitherto reached them. But from the Socialist side, it is complained that cantonal expenses, what with rising prices and the preparation of protection against possible air-raids, have already risen beyond that proportion, and that what will in fact happen will be that the cantons will be forced to help the communes less, and that it will become necessary to raise municipal charges on gas, tramways, etc., and therewith the cost of living, especially of working people.

The Swiss War Budget has so far been approved only by the Upper Chamber or Council of Estates, which succeeded in raising the cantons' share of the *Wehrsteuer* returns from 20 to 25 per cent., during the February session of both Houses of Parliament. In March the Budget will come before the National Council, and it should subsequently be submitted to a vote of the whole people. Meanwhile, the country is living partly upon the reserves of the Swiss Federal Bank, while a Defence Loan of 200 million francs has just been floated. The Federal Council has been armed, for the period of the war, with full powers to take action which need only come before the Chambers for posthumous discussion. This is in itself a suspension of the federal system. But the financial problem, though aggravated by wartime circumstances, is fundamental. It cannot be solved unless the cantons abandon their fiscal independence, their right to levy taxes in their own way. Though it is nearly a hundred years since the cantons, by the constitution of 1848, surrendered their sovereign rights, their fiscal autonomy is still jealously cherished. Full federation is not easy.

#### LETTER BOX.

**J. B.** — We thank you for the CSM. We should like to reproduce both articles but we are afraid we would rouse the susceptibilities of several of our compatriots who hold similar positions in this country to the one occupied by "Oscar" at the Waldorf-Astoria at New York, and who do not enjoy such publicity though well deserved. The other article by Prof. William Rappard we are reprinting in part in this issue; it is singular that an English version should reach us in such a roundabout way. ED. S.O.

**F. E. C. — Zurich.** We have now noted your new address. Quite a number of S.O.s have been returned to us (on which we were charged return postage) so that we had to remove your name from our mailing list. It is a pity that you omitted to notify change of address when you left this country. Your subscription runs for another six weeks, up to No. 963.

#### SUBSCRIPTIONS RECEIVED.

J. Wetter; E. Hentsch; Miss H. Ruch; E. Gassmann; W. Brunner; H. Escher-Lang; Mrs. E. A. Honegger; C. Rutz; G. Oberhansli; A. F. Frikart; C. Bertschinger; V. H. Rossat; W. Studer; N.S.H. (5); Miss Ida Wyss; Paul Bornand; W. Flory; F. H. Rohr; J. Paravicini; G. Widmer; Nestlé's Milk Products; Miss Renée Wavre; R. G. Mathez; W. C. Weileman; A. Kern; F. Beer; G. Gysi; H. Nachbur.

#### LA NEUTRALITE ET LES LIBERTES CONSTITUTIONNELLES.

Il n'est point de problème qui soit plus discuté aujourd'hui dans le monde entier que celui de la neutralité. L'affaire de l'Altmark a montré que les puissances professent à ce sujet des thèses qui sont difficilement conciliables avec celles des neutres. Certaines démarches diplomatiques qui tendent à entraîner les petits Etats neutres dans une politique de blocus contre l'un des belligérants, font apparaître dans une lumière crue la même évidence. Enfin, la campagne que la presse allemande vient de mener contre la presse suisse nous permet de faire des constatations dans le même sens.

Les idées répandues par les journaux allemands tout au long de cette campagne ne sont pas nouvelles. L'année dernière déjà, bien avant la guerre, un publiciste national-socialiste du nom de Bockhoff s'en réclamait à grand bruit. Il affirmait qu'un pays ne peut pas se prétendre neutre, quand ses autorités sont seules à ne pas s'ingérer dans un conflit extérieur, quand les citoyens se permettent de porter un jugement indépendant sur les événements internationaux, quand ils ne dissimulent pas leurs sympathies, bref quand l'opinion publique a toute liberté de s'exprimer. Tout naturellement, comme la presse est l'organe de l'opinion publique, comme elle en publie les réactions, c'est à elle surtout que s'en prennent les propagandes étrangères.

Cette thèse est parfaitement conforme à la lettre et à l'esprit des doctrines totalitaires. Dans les pays qui se sont donné ce régime, les citoyens sont étroitement soumis dans tous les actes de leur vie à l'Etat et à la raison d'Etat. On attend d'eux qu'ils se fassent les fidèles serviteurs du gouvernement au pouvoir. On ne tolère pas qu'ils aient une opinion personnelle, ni surtout qu'ils l'expriment.

Chaque peuple est libre de se donner le régime de son choix ou de sa préférence. Mais, précisément parce que les Suisses ne veulent pas d'un régime de ce genre, ils ne peuvent pas interpréter les principes essentiels de leur politique intérieure ou extérieure à la lumière d'une doctrine qui n'est pas la leur. Ils ne sauraient le faire sans se renier eux-mêmes. Au contraire, ils ont le devoir impérial de rester fidèles en toutes circonstances aux idées libérales auxquelles ils sont étroitement attachés.

Telephone Numbers :  
MUSEUM 4302 (*Visitors*)  
MUSEUM 7055 (*Office*)  
Established  
OVER  
50 Years.  
"Ben faranno i Pagani"  
Purgatorio C. xiv. Dante  
"Venir se ne dee giu  
tra' miei Meschini."  
Dante. Inferno. C. xxv.

## PAGANI'S RESTAURANT

GREAT PORTLAND STREET, LONDON, W. 1.

:: LINDA MESCHINI      ARTHUR MESCHINI      } Sole Proprietors. ::

Cela est vrai pour la politique intérieur. Cela est vrai, à plus forte raison, pour la politique extérieure. On oublie trop volontiers, même chez nous, que nous avons proclamé librement notre neutralité et qu'elle ne nous a pas été imposée, comme à d'autres Etats, par l'étranger. Cette maxime essentielle de notre politique que nous avons reconnue dès longtemps comme le meilleur et le plus sûr moyen de maintenir notre indépendance, procède d'un acte souverain de la Suisse. Par conséquent, il n'appartient pas à une puissance étrangère, quelles que soient les bonnes relations que nous entendions entretenir avec elle, d'interpréter cette neutralité à son gré. Nous en sommes les seuls interprètes authentiques. Nos hommes d'Etat, approuvés par l'unanimité du peuple suisse, n'ont pas cessé de le répéter.

D'ailleurs, de quel prix devrions-nous payer notre neutralité et notre indépendance, si l'on en voulait conclure que les opinions ne peuvent pas s'exprimer librement chez nous? En défendant notre territoire contre n'importe quel agresseur, nous n'entendons pas seulement protéger les quelques milliers de kilomètres carrés qui nous sont échus en partage. Sans doute sommes-nous intimement attachés à notre sol. C'est là une de nos forces. Mais, quand nous nous apprêtons à défendre le territoire national, nous entendons également maintenir et sauvegarder nos institutions et nos libertés auxquelles nous ne sommes pas moins attachés. L'indépendance sans les libertés constitutionnelles et sans nos institutions démocratiques, ce serait une indépendance vidée de son contenu. Notre peuple en viendrait à douter qu'elle vaille la peine d'être défendue.

M. Motta — auquel on a cependant reproché quelquefois d'être trop souple et de faire de trop grands sacrifices aux bonnes relations de la Suisse avec ses voisins — n'a jamais dit autre chose. Feuilletant l'autre jour le recueil de ses discours, j'ai trouvé particulièrement caractéristique le passage suivant d'un exposé fait en 1936 devant le Conseil des Etats à propos de la guerre d'Espagne :

“ Qui dit neutralité parle non des *individus*, mais de l'*Etat*. Qui dit neutralité affirme sa volonté de ne pas prendre parti entre des belligérants. La question des sympathies et des antipathies individuelles ou même collectives n'a rien à faire avec celle de la neutralité. Chacun de nous est libre de penser et même de dire ce qu'il croit juste ou injuste au sujet d'un conflit armé ... ”

Mais M. Motta, en homme d'Etat, ajoutait : “ ... cependant, personne n'a le droit de contrecarrer par des actes ou même par des paroles imprudentes la ligne de conduite politique que l'Etat a fixée. Il y a dans toutes les circonstances graves un devoir général de modération et de contrôle de soi-même, mais la neutralité n'est pas une attitude de l'individu. Elle ne concerne que l'Etat et ses organes. L'Etat a cependant le droit d'exiger des citoyens qu'ils ne mettent point sa neutralité en péril.”

Cette thèse qui était vraie, alors qu'une guerre internationale localisée dans la péninsule ibérique et déguisée en guerre civile faisait rage fort loin de notre territoire, a gardé toute sa valeur, aujourd'hui qu'un conflit infiniment plus menaçant se déroule à proximité immédiate de nos frontières. L'Etat reste neutre et ses organes se gardent scrupuleusement de tout ce qui pourrait faire douter de leur volonté de rester neutres. Mais les citoyens restent libres d'exprimer leur

opinion sur les événements internationaux, sur les causes et les responsabilités de la guerre, sur les dangers qui peuvent éventuellement nous menacer, sur l'issue du conflit que nous devons désirer dans l'intérêt bien compris de notre petite patrie. A cela, il convient d'apporter une seule restriction : c'est que les citoyens doivent éviter tout ce qui pourrait gêner l'action du gouvernement, seul responsable sous le contrôle des chambres, de la politique extérieure.

Personne n'a jamais songé à limiter nos libertés, fût-ce dans l'intérêt de notre confort ou pour nous attirer de commodes sympathies. Plus simplement, on demande aux citoyens de se montrer disciplinés, de ne pas confondre la liberté avec la licence, de ne jamais perdre de vue l'intérêt supérieur du pays, ce qui est une manière d'exprimer sa solidarité à ses concitoyens, de concilier harmonieusement les libertés personnelles avec ce qu'elles pourraient avoir, trop largement comprises et exercées, de dommageable pour l'ensemble du peuple.

D'ailleurs, même si nous n'étions pas fermement décidés à sauvegarder nos libertés, même si nous ne les considérons pas comme un bien essentiel qui mérite d'être défendu plus que tout autre, la plus élémentaire prudence nous commanderait de respecter scrupuleusement les libertés d'opinion et de la presse. L'opinion publique et sa clairvoyance sont des éléments essentiels de notre défense nationale. Notre peuple doit être informé des dangers qui peuvent le menacer d'un moment à l'autre. Il doit rester vigilant. Il doit rester conscient de ce qui vaut la peine d'être défendu. Nous ne pouvons pas oublier que plus d'un pays a disparu récemment de la carte de l'Europe, précisément après que son gouvernement, mal inspiré et guidé par une fausse prudence, avait limité, pour complaire à de plus puissants, les libertés publiques. Au jour du danger, ces peuples n'ont pas compris ce qui leur arrivait, précisément parce qu'ils n'étaient plus informés, parce qu'un silence imposé par l'autorité avait anémié les forces de résistance.

Sur ce point, nos autorités, tant militaires que civiles, sont unanimes. Le peuple suisse, dans sa quasi-totalité, abstraction faite de quelques tempéraments pusillanimes, ne professer pas une autre doctrine. Mais on a pu remarquer à certains signes fort caractéristiques que certaine propagande étrangère s'attache, depuis quelques semaines, à diffuser d'autres idées dans notre population. Nous venons même d'avoir la tristesse de constater qu'un journal, d'ailleurs sans importance et sans influence, se faisait l'avocat de cette thèse étrangère selon laquelle la neutralité, pour être réelle, doit être celle de tous les citoyens, aboutir à une véritable abdication morale.

Mais, nos compatriotes à l'étranger peuvent en être assurés, cette propagande ne fera pas de ravages. Nous n'appréciions rien tant que la dignité de la personne humaine, c'est-à-dire de tout ce qui fait cette dignité : libertés, franchises, indépendance de jugement, droit d'exprimer son opinion, tolérance mutuelle. Contre notre volonté de maintenir tout cela, les propagandes et les pressions étrangères s'évertueront en vain. Certes, nous sommes des citoyens disciplinés, conscients de leurs responsabilités, désireux d'appuyer un gouvernement parlant et agissant au nom du peuple tout entier. Mais, sur le chapitre des libertés publiques exercées dans l'ordre et dans une belle tenue morale, il n'y a pas de transaction possible.

Pierre Béguin.